



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2026 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Hélène GERAULT ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Conseiller(s) absent(s) : **4**
Procuration(s) : **4**

Absent(s) excusé(s) : Mme Florence HOOGSTOEL-MILLOUX donne procuration à M. René WUNENBURGER ; M. Jean-François HURST donne procuration à M. Pierre OSTER ; M. Alain HABER donne procuration à Mme Chantal JACOB ; Mme Clarisse LANGER donne procuration à M. Claude WERLÉ.

Date de la convocation : 26 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2026.
3. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026.
4. Cession à l'euro symbolique de parcelles pour la création d'une « zone poubelle » au profit de l'ensemble immobilier au 1 rue du Maréchal Leclerc.
5. Organisation des élections municipales 2026.
6. Comptes-rendus de réunions.
7. Agenda.
8. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. Frédéric BIEBER est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2026.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du **12 janvier 2026**.

3. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L2121-29 autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** jusqu'à l'adoption du budget 2026, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir des crédits, selon le tableau ci-dessus :

	Montant des dépenses prévues au chapitre (en €)	Montants limite par chapitre pouvant être mandatés avant le vote du BP 2026 (en €)	Montants des dépenses concernées pour mandatement par article (en €)
CHAPITRE 20 budget 2025	55 000,00	13 750,00	
Article 2031 : note honoraires N°4030-P2500S3/1 GETTEC BATIMENT « <i>Diagnostic structures – Pont Griesheim-Dingsheim</i> ».			2 493,00 TTC
Article 2031 : note honoraires N°2025-12-14406 THIERRY CARBIENER « <i>Réaménagement de la RD31</i> ». Levé topographique			1902,60 TTC
CHAPITRE 21 budget 2025	816 500,00	204 125,00	
Article 21848 : facture COMAT & VALCO N°VF257294, mégaphone			242,40 TTC
CHAPITRE 23 budget 2025	591 147,00	147 786,75	
Article 2313 : situation 2 n° FA2365 SCHUCH, traitement de l'air de l'Eglise			31 021,68 TTC
TOTAL	1 462 647,00	365 661,75	35 659,68 TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget 2026 de la commune pour mandater un montant total de 35 659,68 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Cession à l'euro symbolique de parcelles pour la création d'une « zone poubelle » au profit de l'ensemble immobilier au 1 rue du Maréchal Leclerc.

L'ensemble immobilier Le Quintessence, édifié au 1 rue du Maréchal Leclerc, sollicite l'acquisition d'un carré de terrain appartenant à la commune, à l'euro symbolique, pour régulariser la situation de la zone poubelles créée en bordure de voirie.

Cette zone poubelles correspond au droit de superficie AF créé par l'esquisse n° 18 régularisée par le géomètre-expert le 16 mai 2024.

Ce droit de superficie AF correspond à l'assiette des parcelles suivantes appartenant actuellement à la commune :

- Section 16 n° 629, d'une contenance de 0,06 are
- Section 16 n° 631, d'une contenance de 0,07 are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de céder, à l'euro symbolique, les parcelles section 16 n° 629 et 631, au profit de l'Association Syndicale Le Quintessence,
- Autorise le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents y afférents,
- Dit que les frais de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Organisation des élections municipales 2026.

Des créneaux ont été définis pour assurer la permanence lors du vote concernant les élections municipales du 15 mars 2026.

La commission électorale aura lieu le 19 février 2026 pour valider les inscriptions et les radiations.

6. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

13 janvier : cérémonie des vœux du Maire.

29 janvier : réunion du Bureau de l'Association Foncière.

30 janvier : réunion RD31 avec la CEA et EGIS.

- **CoCoKo :**

20 janvier : bureau communautaire.

22 janvier : conseil communautaire. <https://www.kochersberg.fr/Com-com/Proces-verbal.html>

7. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

8. Divers.

- **Point sur les opérations de recensement de la population (15 janvier – 14 février 2026).**
- **Elections municipales 15 et 22 mars 2026.**
- **Conseil communautaire du 26 février 2026 : Griesheim sera la commune mise à l'honneur.**
- **Date de la prochaine Journée Citoyenne 2026 : samedi 30 mai 2026.**
- **Programme 2026 de lutte contre le frelon asiatique. Un plan d'action a été défini pour la destruction de nids à l'échelle de la CoCoko. Ce programme sera communiqué au printemps 2026.**
- **Nouveau Food truck asiatique.**
- **Plan de lutte contre le moustique tigre en 2026.**

Séance close à 21h30.

Prochaine séance prévue initialement

Le 2 mars et repoussée au

Lundi 9 mars 2026 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les procès-verbaux du Conseil Municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr